

FRANCE – Protection de l’agriculture bio

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/03/2007

Au cours de son assemblée générale [1], la Fédération nationale d’agriculture biologique (Fnab), fin mars, a réaffirmé l’impossibilité de la coexistence entre cultures GM et bio. Ainsi, pour “assurer leur avenir”, et “répondre aux attentes des consommateurs”, la Fnab suggère que chaque paysan bio qui sème du maïs de demander la protection publique par arrêté municipal. En cas de contamination, l’organisation affirme qu’elle “engagera des actions en justice [...] dès 2007”. Si elle garde espoir dans la poursuite des négociations réglementaires en cours, en parallèle elle prépare “l’alternative à une réglementation publique édulcorée”, via la mise en œuvre d’une charte et d’une identification “sous marque privée”.

[1] Communiqué de presse de la FNAB, 30 mars 2007, <http://www.greentrade.net/fr/Press3...>